

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/III-05

**PARTICIPATION FINANCIERE
AU FONCTIONNEMENT D'ETABLISSEMENTS PUBLICS
RELEVANT
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

I - CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
--

Lors du B.P. 2004 une dotation globale d'un montant de 21 031 € dont 2 711 € en équipement a été inscrite au bénéfice du Centre d'Information et d'Orientation de MONTAUBAN ; ce crédit a été conforme aux besoins de l'établissement.

Une dotation de 16 070 € en fonctionnement et 2 500 € en investissement est nécessaire pour couvrir les besoins du Centre d'Information et d'Orientation pour l'année 2005.

II - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (C.D.D.P.)
--

En 2004, un crédit de 42 200 €, affecté à des actions spécifiques précisées par convention, a été versé au C.D.D.P. de Tarn-et-Garonne.

Pour 2005, les actions spécifiques proposées dans le cadre de l'avenant figurant en annexe sont :

- Informatisation - Développement CD-ROM - DVD
- Apprentissage précoce des langues vivantes
- Développement et aides aux Bibliothèques-Centres de Documentation (B.C.D.) et aux Centres de Documentation et d'Information (C.D.I.)
- Plaquettes et brochures
- Lutte contre l'échec scolaire
- Gestion crédits divers en liaison avec l'Inspection Académique
- Aide aux enseignants spécialisés
- Collaboration avec les services universitaires

Afin que le C.D.D.P. puisse réaliser les actions d'animation et d'innovation pédagogiques prévues ci-dessus, je vous propose de ratifier à l'article 6573111, sous-fonction 28 du Budget Départemental un crédit de 42 200 € ainsi réparti :

- ◆ Fonctionnement de l'antenne de MOISSAC et de l'Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique :
 - Antenne de MOISSAC : 4 000 €
 - Emala de MOISSAC : 4 000 €
- ◆ un crédit de 16 500 € pour la promotion de l'édition pédagogique à destination des écoles et des collèges ;
- ◆ un crédit de 5 200 € pour le développement du fonds documentaire à destination des écoles et collèges (DVD, CDROM, outils de liaison informatique)
- ◆ un crédit de 7 000 € pour l'achat de documents pédagogiques à destination des enseignants ;
- ◆ un crédit de 2 500 € pour le développement des B.C.D. : réalisation de valises pédagogiques.
- ◆ un crédit de 3 000 € pour l'actualisation du fonds lecture suivie.

Par ailleurs, je vous rappelle que la convention qui lie notre Assemblée au Centre Départemental de Documentation Pédagogique fait de ce dernier le support financier et administratif des actions menées en matière d'apprentissage précoce des langues vivantes.

Lors de la DM1 2004, vous avez délibéré et approuvé au titre de cette politique les enveloppes financières nécessaires pour l'année scolaire 2004-2005, étant précisé que les crédits de paiement afférents feraient l'objet d'inscriptions lors du vote du Budget Primitif 2005.

En conséquence je vous propose de ratifier les crédits de paiement suivants :

Article 657341, sous- fonction 28,

- Aide aux communes pour le recrutement d'intervenants extérieurs intégrés aux équipes pédagogiques de l'école ou groupes d'écoles 20 000 €
- Aide aux communes pour le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane (intermédiaire A.L.C.O.C.) 30 000 €

Article 6183, sous- fonction 21,

- Fonctionnement des ateliers langues vivantes en direction des intervenants extérieurs en langue étrangère. Achat de logiciels et consommables (dotation versée au C.D.D.P.) 2 050 €
- Formation continue, organisation d'atelier en direction des intervenants en langue régionale (intermédiaire A.L.C.O.C.) 320 €

Article 6182, sous- fonction 28,

- Achat de matériel pédagogique et éducatif (livres, jeux éducatifs, documentation) dotation versée au C.D.D.P dont 3 100 € pour l'occitan 4 100 €



Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- ♦ me faire connaître votre décision quant à la participation financière du Département au fonctionnement des établissements publics relevant de l'Education Nationale telle que proposée ci-dessus et ratifier les crédits correspondants ;
- ♦ m'autoriser à signer l'avenant à la convention entre le Conseil Général et le C.D.D.P. figurant en annexe et relatif aux actions 2005.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Centre d'information et d'orientation

- Vote une dotation de fonctionnement de 16 070 € et de 2 500 € en investissement pour 2005 ;

C.D.D.P.

- Approuve les actions spécifiques proposées pour 2005 dans le cadre de l'avenant ci-annexé ;
- Ratifie l'inscription à l'article 6573111, sous-fonction 28 d'un crédit de 42 200 € ainsi réparti :
 - Fonctionnement de l'antenne de MOISSAC et de l'Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique :
 - Antenne de MOISSAC : 4 000 €
 - Emala de MOISSAC : 4 000 €
 - un crédit de 16 500 € pour la promotion de l'édition pédagogique à destination des écoles et des collèges ;
 - un crédit de 5 200 € pour le développement du fonds documentaire à destination des écoles et collèges (DVD, CDROM, outils de liaison informatique)
 - un crédit de 7 000 € pour l'achat de documents pédagogiques à destination des enseignants ;
 - un crédit de 2 500 € pour le développement des B.C.D. : réalisation de valises pédagogiques.
 - un crédit de 3 000 € pour l'actualisation du fonds lecture suivie.
- Approuve les actions à conduire en matière d'apprentissage précoce des langues vivantes ;

– Ratifie à cet effet les crédits de paiement suivants :

Article 657341, sous- fonction 28,

- Aide aux communes pour le recrutement d'intervenants extérieurs intégrés aux équipes pédagogiques de l'école ou groupes d'écoles 20 000 €
- Aide aux communes pour le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane (intermédiaire A.L.C.O.C.) 30 000 €

Article 6183, sous- fonction 21,

- Fonctionnement des ateliers langues vivantes en direction des intervenants extérieurs en langue étrangère. Achat de logiciels et consommables (dotation versée au C.D.D.P.) 2 050 €
- Formation continue, organisation d'atelier en direction des intervenants en langue régionale (intermédiaire A.L.C.O.C.) 320 €

Article 6182, sous- fonction 28,

- Achat de matériel pédagogique et éducatif (livres, jeux éducatifs, documentation) dotation versée au C.D.D.P dont 3 100 € pour l'occitan 4 100 €

– Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention entre le Conseil Général et le CDDP ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**AVENANT A LA CONVENTION
CDDP 82 – CONSEIL GENERAL
ACTIONS SPECIFIQUES PROPOSEES
POUR L’EXERCICE 2005**

ENTRE

Le Président du Conseil Général du Département de Tarn-et-Garonne,

et

Le CDDP de Tarn-et-Garonne représenté par le Directeur du CRDP de Midi-Pyrénées

et

L’Inspecteur d’Académie, Directeur des Services Départementaux de l’Education Nationale de Tarn-et-Garonne, Président du Comité Consultatif du CDDP,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le CDDP, en liaison avec les services de l’Inspection Académique de Tarn-et-Garonne, assurera dans ses domaines de compétences, l’accompagnement des priorités de l’Education nationale.

Article 2 : Le CDDP participera aux actions de formation organisées au profit des maîtres enseignant les langues étrangères et régionale , il sera le support logistique et financier pour certaines de ces actions.

Article 3 : Le CDDP participera, en accord avec Monsieur l’Inspecteur d’Académie, Directeur des Services Départementaux de l’Education Nationale, à la mise en place de la gestion des ressources documentaires des écoles.

Article 4 : Le CDDP développera, dans le cadre des orientations du réseau académique du CRDP de Toulouse, les actions documentaires et de formation nécessaires en direction des CDI de collèges et lycées, notamment pour l’utilisation des technologies nouvelles qui y sont liées.

Article 5 : Le CDDP apportera, avec le concours de ses partenaires du réseau régional du CRDP, son aide technique pour la réalisation de maquettes, brochures, plaquettes et documents à caractère pédagogique ou diffusés par le Conseil Général en direction du système éducatif.

Article 6 : Dans ses domaines de compétences reconnus au niveau national, le CDDP apportera son soutien d'une part au développement de l'action culturelle, d'autre part à l'utilisation des technologies nouvelles en milieu scolaire, notamment rural. Il poursuivra la mise à disposition aux usagers des logiciels, Dvd et Cd-rom récemment édités.

Article 7 : Le CDDP pourra apporter son concours à la mise en œuvre et l'accompagnement des actions éducatives et culturelles initiées par l'Etat et/ou le Département. L'animatrice de l'EMALA assurera, en milieu rural, le développement des actions spécifiques retenues pour l'exercice en cours.

Article 8 : Le CDDP prendra les dispositions matérielles qu'impose la nécessaire collaboration avec les services universitaires, notamment en matière de ressources documentaires.

Article 9 : Le département de Tarn-et-Garonne déléguera au CDDP, au titre de l'exercice 2005, les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions tel que décrits en annexe.

A Toulouse, le

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur du CRDP de
Midi-Pyrénées,

Marc BLANCHET

A Montauban, le

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services
Départementaux de
L'Education Nationale du
Tarn-et-Garonne,

Serge DUPUY

A Montauban, le

Le Président du
Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

Jean-Michel BAYLET

ANNEXE

AIDES DEPARTEMENTALES AU CDDP POUR LES ACTIONS 2005

- Développement B.C.D.....	2 500 €
- Edition pédagogique	16 500 €
- Fonds documentaire ressources numériques	5 200 €
- Fonds lecture suivie	3 000 €
- Fonctionnement Antenne et Emala.....	8 000 €
- Documents pédagogiques.....	7 000 €
	42 200 €
- Apprentissage précoce des langues vivantes :	
• Fonctionnement des ateliers de langues	
.....	2 050 €
• Achat de matériel pédagogique et éducatif	
.....	4 100 €